



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1.3

19 septembre 2019

Français

Original : Anglais

13^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020
Point 28.1 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE
ACTION CONCERTÉE
POUR LE
DAUPHIN DU CAMEROUN (*Sousa teuszii*)***

Résumé:

Sea Shepherd Legal a soumis le rapport ci-joint sur la mise en œuvre de l'Action concertée pour le dauphin du Cameroun (*Sousa teuszii*), UNEP/CMS/Action concertée 12.3.

* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE
ACTION CONCERTÉE
POUR LE DAUPHIN DU CAMEROUN (*Sousa teuszii*)**

UNEP/CMS/ACTION CONCERTÉE 12.3

1. ACTION CONCERTÉE

Titre : Action concertée pour le dauphin du Cameroun (*Sousa teuszii*)

Identification du document : UNEP/CMS/Action concertée 12.3

Adopté par la Conférence des Parties lors de sa 12^e réunion (Manille, octobre 2017).

2. ORGANISME REMETTANT LE RAPPORT : SEA SHEPHERD LEGAL (SSL)

Sea Shepherd Legal (SSL) est un cabinet d'avocats spécialisé en droit de l'environnement, à but non lucratif et soucieux de l'environnement, qui se consacre à la sauvegarde de la faune marine en appliquant, renforçant et développant des lois, traités, politiques et pratiques protectrices dans le monde entier. L'équipe SSL est composée de plusieurs avocats soutenus par différentes organisations et programmes, parmi lesquels figurent des conseillers scientifiques, des enquêteurs, des programmes environnementaux de facultés de droit, et des représentants du gouvernement. Nous travaillons ensemble pour protéger efficacement la faune et les habitats marins à travers le monde.

SSL travaille sur une multitude de projets dans le cadre de sa mission. Parmi les domaines d'intervention clés qui sont particulièrement pertinents pour cette proposition, se trouvent le renforcement des protections réglementaires pour les espèces et les habitats marins, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et la réduction des prises accessoires.

3. ESPÈCES CIBLÉES

Classe : Mammalia

Ordre : Cetartiodactyla

Sous-ordre : Cetacea

Famille : Delphinidae

Genre : *Sousa*

Espèce : *Sousa teuszii*

4. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES ACTIVITÉS

Identifier les incohérences dans le niveau de protection assuré par différents États de l'aire de répartition

SSL a mené une analyse des lacunes législatives pour les États confirmés de l'aire de répartition. À ce jour, SSL a examiné les lois de huit États de l'aire de répartition (Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée, Mauritanie, Sénégal et Togo) dans quatre catégories juridiques spécifiées (faune, pêche, conservation de la mer, juridiction maritime) – à la recherche de lois qui seraient potentiellement protectrices des dauphins à bosse de l'Atlantique ou du moins pertinentes pour leur gestion par les États de l'aire de répartition. Sur la base de cette recherche, SSL est en train de finaliser un rapport de pays pour le Gabon, évaluant le caractère protecteur du régime juridique actuel en ce qui concerne les dauphins du Cameroun et fournissant des recommandations pour remédier aux éventuelles lacunes de couverture.

Encourager les États de l'aire de répartition à interdire la pêche ciblée

Les travaux prévus par SSL pour mettre en œuvre cet élément de l'action concertée doivent principalement être menés dans le cadre de la réunion sur la politique de conservation des États de l'aire de répartition (date à venir). Toutefois, parallèlement à son atelier de mars 2019 au Gabon, SSL a examiné les risques auxquels est exposé le dauphin du Cameroun avec le personnel des parcs nationaux gabonais (ANPN) et d'autres représentants du gouvernement. Lors de l'atelier, SSL a également présenté l'importance de sauver ce dauphin. Il est à noter que plusieurs plans de gestion des nouvelles aires de protection marines (AMP) du Gabon révèlent que le dauphin du Cameroun est présent dans les limites de l'APM, avec une estimation de la population locale d'environ 200. Dans ces plans, le Gabon reconnaît sa responsabilité dans la gestion d'un segment important de la population totale ainsi que des menaces transfrontalières auxquelles l'espèce est confrontée, à la frontière gabonaise/congolaise.

Retards ou difficultés de mise en œuvre

SSL a compilé un grand nombre de lois traduites des États de l'aire de répartition francophone qu'il reste à incorporer dans les rapports de pays. Bien qu'il reste encore de nombreuses tâches à réaliser, SSL s'emploie actuellement à accroître sa capacité en recrutant du personnel supplémentaire pour aider à l'achèvement rapide des rapports de pays.

5. MODIFICATIONS APPORTÉES À LA VERSION ORIGINALE DE L'ACTION CONCERTÉE (LE CAS ÉCHÉANT)

À l'heure actuelle, SSL n'est au courant d'aucun changement important concernant l'action concertée initiale relative au dauphin du Cameroun.

6. RÉFÉRENCES (le cas échéant)

7. ACTION

SSL recommande aux parties de renouveler l'action concertée pour le dauphin du Cameroun. Un certain nombre d'activités importantes restent à mener à bien, notamment l'analyse des lacunes juridiques, la formation d'un comité directeur réunissant les parties prenantes (gouvernement, ONG, secrétariat) des États de l'aire de répartition du dauphin du Cameroun, et la convocation d'une réunion qui aura pour objet la politique de conservation des États de l'aire de répartition. En conséquence, l'action concertée devrait être prolongée dans la période triennale suivante pour tenir compte de cet important travail en cours.